COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'YONNE

Décision du conseil d'administration par vote électronique n°8

Fin du vote le 22/07/2021 à 19h par participation de tous les membres.

Objet du vote électronique n°8

Le vote porte sur le montant 2021-2022 de :

- > Timbre affiliation,
- > Licence adulte
- Licence jeunes
- Licence minibad
- Licence estivale

Remarques émises par Yan CORVELLEC par e-mail du 22/07 00:35

- 1 Le manque de débat sur ce sujet au sein du CA bien que cela a été évoqué lors de l'AGE et dont on attendait des propositions du trésorier.
- 2 Le manque de compréhension sur la saison 2020-2021 et 2021-2022 car il était question de rembourser l'ensemble des licences aux clubs et faire une gratuité sur la saison suivante.
- 3 Le manque de proposition alternative puisque aucun débat n'a pu avoir lieu.
- 4 La méconnaissance de procédure entre le timbre à 0,00€ pour les anciens et celui à 2,00 € pour les nouveaux licenciés. Et quid des néo ?

Réponse du président par intérim Mathieu CLEMENT

J'ai construit le vote sur la base des échanges que le CA a eu tout au long de la saison sur ce sujet. Je prends en compte les remontées de Yan et je comprends que certains auraient souhaité pouvoir débattre sur le sujet avant le vote de manière plus encadrée et plus formelle et pouvoir ainsi voter pour des propositions alternatives

À la suite de ces remontées et afin que la démocratie puisse s'exprimer de la façon la plus complète possible, je vous propose les deux solutions suivantes :

- Reconnaitre la validité de ce vote en l'état et entériner ces décisions
- Rejeter ce vote et organiser un nouveau vote en ayant laissé le temps à chacun de pouvoir me transmettre une proposition à inclure dans le vote.

Sans avis contraire de votre part avant le <u>25 juillet</u> le vote sera considéré comme recevable.

Quelque soit votre choix, ces remontées seront prises en compte pour l'organisation des prochains votes.

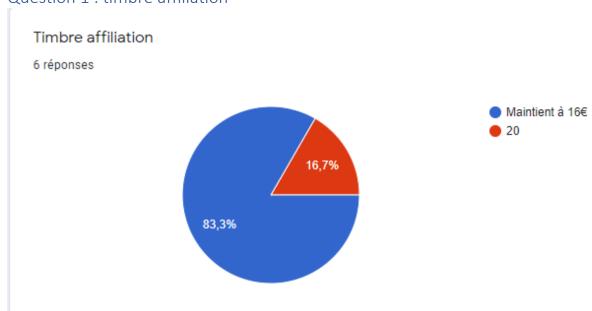
Résultats du vote n°8

Votants

Les 6 membres du conseil d'administration ont participé au vote n°8

Nom	Prénom
6 réponses	6 réponses
Pinel	Eddy
CORVELLEC	YAN
OOKVEELEO	
CLEMENT	Mathieu
Faure	Émilie
raule	
Maniquet	Sandrine
DIEDDELEE	Jean-Michel
PIERRELEE	ocum moner

Question 1: timbre affiliation



Le montant du timbre affiliation est fixé à 16€

Siège social : MAISON DES SPORTS - 10 avenue du 4eme régiment d'infanterie - 89000 AUXERRE Tel : 06 84 63 34 86 – Email : secretaire.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 – SIRET : 448 135 830 00017 Date déclaration préfecture : 08.09.1998 – Date publication J.O. : 26.09.1998 – N° agrément : 10466

Question 2 : licence adulte et jeune

Licence adulte et jeunes

6 réponses



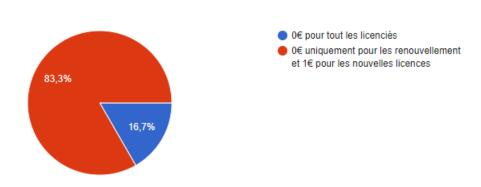
Le montant de la licence adultes et jeune est fixé à :

- > 0€ pour les renouvellements de licence
- ≥ 2€ pour les autres licences

Question n°3: licence minibad

Licence minibad

6 réponses

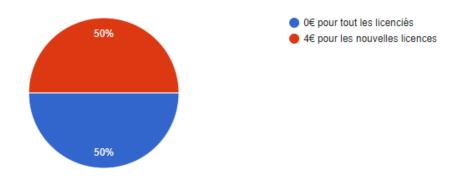


Le montant de la licence minbad est fixé à :

- > 0€ pour les renouvellements de licence
- ≥ 2€ pour les autres licences

Question n°4 : licence estivale tout catégorie

Licence estivale toute catégorie 6 réponses



Le vote étant équilibré, ce point n'est pas acté pour le moment. Je laisse les membres du CA me faires leurs proposition.

Mathieu CLEMENT

Siège social : MAISON DES SPORTS - 10 avenue du 4eme régiment d'infanterie - 89000 AUXERRE

Tel : 06 84 63 34 86 – Email : secretaire.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 – SIRET : 448 135 830 00017 Date déclaration préfecture : 08.09.1998 – Date publication J.O. : 26.09.1998 – N° agrément : 10466